

Les **mesures opérationnelles** du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 du PETR Garonne Quercy Gascogne, répondent :

- aux **axes stratégiques de développement du PETR**, définis dans le cadre de son Projet de Territoire 2021-2027 ;
- **aux ambitions fixées par la Région Occitanie dans son Pacte Vert.**
- **et sont illustrées par des exemples d'opérations envisagées sur la période 2022-2028 :** projets et intentions issus du recensement PETR des projets de ses collectivités au cours de l'année 2022, complété par les projets du Conseil Départemental et les projets d'acteurs privés inscrits dans les contrats du PETR (Territoire d'Industrie/LEADER).

**Les exemples de projets listés** dans cette annexe **n'engagent pas les financeurs** ; ils sont **fournis à titre indicatif** et devront être **validés par le Comité de pilotage du CTO**. De plus des évolutions de dispositifs à la Région sont en cours. Aussi, les projets seront retenus au regard de ces nouveaux dispositifs.

*L'inscription d'un projet au sein d'une fiche mesure n'engage pas les partenaires du CTO du PETR Garonne Quercy Gascogne sur l'accompagnement financier du projet.*

*Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :*

- *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
- *Inscription dans un programme opérationnel annuel (cf. article 12) ;*
- *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*

## **Objectif stratégique n°1 : Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale**

### **Mesure opérationnelle n°1-1 : Privilégier un aménagement favorable à la redynamisation des centralités et à la valorisation du cadre de vie**

#### Contexte général :

Le territoire est composé de plusieurs centres bourgs qui concentrent l'offre de services et d'équipements du territoire, **avec deux polarités d'un peu moins de 15 000 habitants pour les plus importantes** et une majorité de communes se situant entre 6 500 et moins de 500 habitants. Au regard des évolutions démographiques, une dichotomie s'observe **entre :**

- **les pôles de services intermédiaires** (Moissac, Castelsarrasin) et des polarités sous l'influence des agglomérations voisines (Montech/Montauban, Verdun-sur-Garonne /Toulouse) qui apparaissent comme dynamiques et attractives,
- **les centralités davantage rurales** (Lauzerte, Beaumont-de-Lomagne, Lafrançaise ...) avec des dynamiques démographiques négatives, pouvant menacer à court terme le maintien de certains services et équipements sur le territoire.

Globalement, **les polarités du territoire et centres bourgs font face à plusieurs difficultés :** des problématiques de vacance et de vieillissement ou inadaptation du parc de logement existant (plus de 50% du parc date d'avant 1975), une tendance à la précarisation, paupérisation et dégradation des espaces et bâtiments publics, dévitalisation des cœurs de bourgs ...

L'effort pour **améliorer le cadre de vie** doit aussi concerner les **autres polarités qui sont hors de ces dispositifs ciblés** et jouent un rôle important dans l'organisation et le maintien de l'attractivité. Les petites communes sont ainsi particulièrement engagées sur la **poursuite de l'embellissement des villages et l'amélioration des traversées des bourgs et des espaces publics.**

Ainsi, la préservation du **cadre de vie et le renforcement de l'attractivité** doivent se poursuivre :

- en valorisant les spécificités locales, qu'elles soient patrimoniales ou paysagères : le patrimoine culturel, historique et paysager constitue un important vecteur d'identités et contribue fortement à la qualité du cadre de vie mais une partie de ce patrimoine manque de valorisation.
- et dans les **centralités où l'impact du réchauffement climatique est plus fort**, en aménageant des espaces publics plus confortables pour les habitants.

#### Objectifs et contenu de la mesure :

Les principaux objectifs poursuivis, en lien avec la stratégie du PETR Garonne Quercy Gascogne et les orientations de la Région (Pacte Vert) et du Département, sont les suivants :

- Privilégier un aménagement favorable à la redynamisation des centralités et à la préservation des patrimoines culturels ;
- Adapter le parc de logement dans les centres bourgs pour garantir un parcours résidentiel et des logements de qualité en prenant en compte le desserrement des ménages ;
- Privilégier la rénovation de l'habitat ancien et dégradé et encourager le développement de logements sociaux ;
- Améliorer ou conserver la qualité urbaine et paysagère des centralités ;
- Encadrer le développement urbain via une politique d'aménagement qualitatif et de planification de l'espace pour favoriser des projets d'aménagement durable, économes du foncier.

#### Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

#### Exemples de projets concernés par cette mesure :

- **Amélioration de l'habitat et création de logements :**
  - o Constructions ou rénovations de logements (locatifs) : Bardigues, L'Honor de Cos, Sérignac, St Michel, Montesquieu, Cazes-Mondenard, Merles, Auvillar, Saint-Cirice, Beaumont de Lomagne, Belvèze, Escazeaux, Montech, Pommevic, Saint Michel, Saint Clair, Castelmayran (bailleur social Mesolia), Sistels, Verdun/Garonne, Savenès, Beaupuy, Castelsarrasin, Saint-Porquier
  - o Résidence pour accueil personnes âgées autonomes à Lavit, Savenès, Montaigu de Quercy, Auvillar, habitat partagé à Pommevic, habitat inclusif à Lafrançaise, Villebrumier
  - o Aménagement d'une zone à mixité sociale type éco-quartier (logements résidentiels, commerces) à St Nicolas de la Grave, Bourret, Castelmayran, Lafrançaise, Grisolles, Orgueil, Campsas, habitat mixte Caserne Banel à Castelsarrasin
  - o Création de logements d'urgence dans le bâtiment Tauran à Lauzerte (+pôle culturel et stationnement), Beaumont de Lomagne et sur le territoire de la CC des Deux Rives
  - o Réalisation de logements à destination des publics les plus démunis, d'urgence ou temporaire sur la CC Grand Sud Tarn et Garonne
  - o Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et opérations de façades sur la CC Deux Rives et la CC Lomagne Tarn et Garonnaise, travaux de façades dans le centre ancien de Verdun/Garonne
  - o Mise en place d'un dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (OPAH + opération de façades) sur la CC Terres des Confluences
  - o OPAH RU (rénovation urbaine) à Moissac
- **Actions pour améliorer la qualité paysagère, la convivialité et la fonctionnalité des traversées de bourgs et espaces publics :**
  - o Requalifications et/ou création de nouveaux espaces publics résilients : Orgueil (centre historique), Castelmayran (espace public Malbec), Le Pin (place), Montjoi (place de la salle des fêtes), St Cirice (place), Esparsac (réaménagement du bourg), Fauroux (place et parking de la mairie et l'école), Asques (abords de l'église), Montesquieu (esplanade de la mairie), Beaumont de Lomagne (place de l'esplanade), Larrazet (place de la mairie et de l'école), Maubec (rue principale), Montaigu de Quercy (avenue du Stade), Marsac (centre du village), Gramont, St Nicolas de la Grave (place du château et rue Ste Catherine), Saint-Sardos (centre bourg), Montbartier (espaces publics du pôle de loisirs) ; aménagement paysagers des places à Boudou ; réalisation d'un jardin des aînés à Sérignac ; espaces verts à Montbarla ; mise en sécurité & embellissement à St Nazaire de Valentane ; embellissement village de Brassac, Barry d'Islemade (abords foyer rural), Valence d'Agen (jardin de Pontus), aménagement de la place des Templiers et des connexions viaires La Ville Dieu du Temple, belvédères paysagers en bord de Garonne communes de Verdun et de Bourret, esplanade Montebello à Moissac, réhabilitation du kiosque à musique à St Nicolas de la Grave
  - o Programme d'intégration paysagère et de sécurisation des réseaux fibre optique déployés par le Syndicat mixte Tarn-et Garonne Numérique
  - o Étude de faisabilité du pont cascade de Pontalaman (ruisseau Lemboulas) sur la CC Pays de Lafrançaise
  - o Rénovation d'une halle et espaces publics pour usages multiples à Piquecos
- **Aides pour la définition de schémas et pour des actions d'animation ciblées :**
  - o Opération de Revitalisation du Centre Bourg sur la CC Pays de Serres en Quercy
  - o Programme d'Intérêt Général (PIG) sur la CC Pays de Lafrançaise

#### Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Sur l'ensemble de la période 2022-2028.

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative :**

- Nombre d'opérations de travaux d'embellissement des centres-bourgs menées
- Nombre de logements locatifs créés ou réaménagés
- Surfaces désimperméabilisées dans les aménagements des espaces publics

**Articulation avec les programmes CPER, Programmes Européens :**

- CPER
- OS 2 et OS5 (ATI FEDER) du PR Occitanie FEDER-FSE + 21-27
- LEADER 2023-2027 (Fiche action 1 et 4)